



**PROCES VERBAL DE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 MARS 2026**

Présents : Mmes Fanny BODIVIT, Françoise FONTAINE et Mrs Fabrice BOSSUYT, Philippe BOUCARD, Nicolas MARTIN, Luc MOLANDRINO, Roland MONSALLIER, Éric MOROCZ, Bruno TAMBOURELLI et Patrice VERGER.

Excusés : Mme Charlotte HIS et Mrs Frédéric DOUCET, Mickaël HARASSE, Xavier METAYER.

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : Mr Patrice VERGER

Ouverture de la séance à 19h00.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose de valider le PV de la réunion du Conseil Municipal du lundi 24 novembre 2025.

- ✓ Le Conseil Municipal valide le procès-verbal.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la délibération prévue à l'ordre du jour et concernant une autorisation de demandes de subventions pour l'acquisition d'une tronçonneuse n'a plus lieu d'être. En effet, le devis d'un montant de 330 € TTC ne justifie pas une dépense en investissement et donc ne peut prétendre à une subvention. Monsieur le Maire propose donc de supprimer cette délibération.

- ✓ Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de supprimer cette délibération de l'ordre du jour.

I. DELIBERATIONS

1. Vote du Compte Financier Unique 2025

Hors de la présence de Monsieur Fabrice BOSSUYT, Maire, Monsieur Patrice VERGER, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, prend la présidence et présente au Conseil Municipal le Compte Financier Unique 2025, né de la fusion du Compte Administratif (comptabilité communale) et du Compte de Gestion (comptabilité du comptable public) et qui s'établit ainsi :

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Prévu	Réalisé
011 - Charges à caractère général	283 380,00	216 024,68
012 - Charges de personnel et frais assimilés	425 500,00	328 686,31
65 - Autres charges de gestion courante	628 331,59	80 490,77
66 - Charges financières	3 700,00	3 698,05
67 - Charges exceptionnelles	1 200,00	-
TOTAL DES DEPENSES REELLES	1 342 111,59	628 899,81
023 - Virement à la section d'investissement	47 636,00	
042 - Opérations d'ordre transfert entre sections	8 922,00	8 922,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 398 669,59	637 821,81

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Prévu	Réalisé
013 - Atténuations de charges	30 000,00	54 728,21
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	48 000,00	52 822,84
73 - Impôts et taxes	215 058,00	245 644,87
731 - Fiscalité locale	322 350,00	319 257,00
74 - Dotations, subventions et participations	124 939,00	169 525,02
75 - Autres produits de gestion courante	24 400,00	24 168,10
76 - Produits financiers	-	4,77
TOTAL DES RECETTES REELLES	764 747,00	866 150,81

042 - Opérations d'ordre transfert entre sections	10 000,00	4 059,54
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	774 747,00	870 210,35

002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent 2024)		623 922,59
--	--	------------

Dépenses d'investissement

Chapitre	Prévu	Réalisé
20 - Immobilisations incorporelles	14 000,00	-
204 - Subventions d'équipement versées	6 700,00	6 537,64
21 - Immobilisations corporelles	222 800,60	183 307,31
16 - Emprunts et dettes assimilées	17 305,00	17 302,27
TOTAL DES DEPENSES REELLES	260 805,60	207 147,22
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000,00	4 059,54
041 - Opérations patrimoniales (études trvx réfectoire)	3 576,00	3 576,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	274 381,60	214 782,76

001 - Résultat d'investissement reporté (déficit 2024)		- 75 417,15
--	--	-------------

Recettes d'investissement

Chapitre	Prévu	Réalisé
10 - Dotations, fonds divers et réserves	130 089,75	106 749,16
13 - Subventions d'investissement	159 648,00	193 011,52
21 - Immobilisations corporelles	-	538,46
TOTAL DES RECETTES REELLES	289 737,75	300 299,14
021 - Virement de la section de fonctionnement	47 636,00	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 922,00	8 922,00
041 - Opérations patrimoniales (études trvx réfectoire)	3 576,00	3 576,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	349 871,75	312 797,14

Monsieur Patrice VERGER fait lecture de chacune des sections :

Section fonctionnement

Dépenses : 637 821,81 €

Recettes : 870 210,35 €

Excédent de clôture 232 388,54 €

Excédent cumulé au 31/12/2024 623 922,59 €

Résultat cumulé au 31/12/2025 856 311,13 €

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Proposé
011 - Charges à caractère général	361 680,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	416 500,00
65 - Autres charges de gestion courante	786 110,36
66 - Charges financières	3 450,00
67 - Charges exceptionnelles	1 200,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES	1 568 940,36
023 - Virement à la section d'investissement	43 978,51
042 - Opérations d'ordre transfert entre sections	9 969,26
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 622 888,13

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Proposé
013 - Atténuations de charges	12 000,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	47 270,00
73 - Impôts et taxes	217 558,00
731 - Fiscalité locale	319 257,00
74 - Dotations, subventions et participations	141 992,00
75 - Autres produits de gestion courante	22 500,00
TOTAL DES RECETTES REELLES	760 577,00
042 - Opérations d'ordre transfert entre sections	6 000,00
002 - Résultat de fonctionnement reporté	856 311,13
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 622 888,13

Dépenses d'investissement

Chapitre	Proposé
16 - Emprunts et dettes assimilées	17 565,00
20 - Immobilisations incorporelles	10 550,00
204 - Subventions d'équipement versées	7 400,00
21 - Immobilisations corporelles	64 030,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES	99 545,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	105 545,00

Recettes d'investissement

Chapitre	Proposé
10 - Dotations, fonds divers et réserves	25 500,00
13 - Subventions d'investissement	3 500,00
TOTAL DES RECETTES REELLES	29 000,00
021 - Virement de la section de fonctionnement	43 978,51
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 969,26
001 - Résultat d'investissement reporté	22 597,23
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	105 545,00

Monsieur le Maire donne lecture de la liste des investissements prévus :

- Etudes énergétiques maternelle école
- Alarme incendie école
- Reprise des sépultures du cimetière
- Plans de sécurité incendie
- Acquisition de décors de fêtes
- Travaux en régie (clôture terrain communal et abri vélo)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, d'autoriser l'ordonnateur, pour l'année 2026, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 622 888,13 €	1 622 888,13 €
Section d'investissement	105 545,00 €	105 545,00 €
TOTAL	1 728 433,13 €	1 728 433,13 €

Vote : Pour : 10

Contre : 0

Abst : 0

4. Travaux du SIEGE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux ayant pour objet le remplacement du fil nu, par un fil torsadé, sur le GR 22, entre la Côte des Forges et la Route de l'Imprimerie.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- en section d'investissement: 633.00 €
- en section de fonctionnement: 0.00 €

Étant entendu que ce montant sera ajusté sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite du montant indiqué ci-dessus.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de l'autoriser à signer la convention de participation financière du SIEGE 27,
- d'inscrire des sommes au Budget de l'exercice, au compte 204182 pour les dépenses d'investissement (DP et EP).

Vote : Pour : 10

Contre : 0

Abst : 0

5. Mission archivage avec le Centre de Gestion de l'Eure

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à une seconde mission d'archivage avec l'archiviste itinérante du Centre de Gestion de l'Eure.

En effet, une première mission a été réalisé en 2021 et a permis d'épurer et de classer un grand nombre de documents, néanmoins, faute de temps, les bureaux de l'étage, qui comptent un volume important de documents en vrac, n'ont pas pu être triés.

Le Centre de Gestion de l'Eure propose alors une mission d'archivage pour un montant de 6 000 €.

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal d'accepter cette mission, nécessaire au bon ordre de la mairie et de l'autoriser à :

- signer la convention du Centre de Gestion de l'Eure,
- signer le devis d'un montant de 6 000 €,
- faire des demandes de subventions,
- signer tous les documents y afférents.

Vote : Pour : 10

Contre : 0

Abst : 0

6. Acquisition de décors de fêtes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les déstockages de début d'année sont intéressants pour acquérir de nouveaux décors pour embellir notre commune.

La société DECOLUM ILLUMINATIONS propose 8 décors rétro réfléchissants et 6 décors mixtes à installer dans les rues, ainsi que 4 rideaux Led et 2 rideaux Led pour illuminer la façade de la mairie pour les fêtes de fin d'année.

Le montant du devis est de 5 116 € HT.

Intervention de Nicolas MARTIN : pour apporter quelques précisions, l'avantage du système rétro réfléchissants est que l'on n'a pas besoin d'électricité, on peut donc les installer à moindre frais et éviter d'engendrer le coût supplémentaire de branchements électriques sur les poteaux.

Intervention de Fanny BODIVIT : ces décorations sont donc prévues pour les rues sans éclairage ?

Réponse de Nicolas MARTIN : oui, c'est justement prévu pour ces rues-là, notamment au Mesnil bas.

Intervention d'Éric MOROCZ : a-t-on d'autres devis ?

Réponse de Nicolas MARTIN : oui mais ce sont des décors où il y a besoin d'électricité.

Intervention de Philippe BOUCARD : il y en a de prévu pour la mairie ?

Réponse de Nicolas MARTIN : oui, 4 rideaux et une frise entre chaque rideau.

Monsieur le maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer ce devis, à faire des demandes de subventions et à signer tous les documents y afférents.

Vote : Pour : 10

Contre : 0

Abst : 0

7. Adoption du rapport de la CLECT du 9 décembre 2025

Commission locale d'évaluation des charges transférées Transfert de la compétence « réseau de chaleur urbain »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'au cours de l'existence de la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie issue de la fusion entre la Communauté d'agglomération Grand Evreux Agglomération et la Communauté de communes La Porte Normande, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) doit évaluer les charges liées aux transferts de compétences par les communes au nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale ainsi constitué.

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est codifiée au IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.

La CLECT doit rendre au conseil communautaire et aux communes, ses conclusions (son rapport) sur l'évaluation du coût net des charges transférées dans les 9 mois qui suivent la création d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale issu d'une fusion, et lors de tout transfert de charges ou extension de périmètre ultérieurs (Article 148 de la loi n° 2016*1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017).

Cette évaluation sert à déterminer le montant des attributions de compensation, qui correspondent à la somme des ressources provenant de la fiscalité professionnelle perçue sur le périmètre d'une commune moins les charges afférentes aux compétences transférées par celle-ci.

Il doit par ailleurs être adopté par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux (Article L5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales) dans les 3 mois qui suivent sa transmission.

Ainsi, le 9 décembre 2025, la CLECT a adopté son rapport relatif au transfert de la compétence « Réseau de chaleur urbain » à la Communauté d'Agglomération Évreux Portes de Normandie. Ce rapport, établi conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, fixe le montant des charges et recettes transférées afin de garantir la neutralité financière entre la Ville d'Évreux et la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie.

Il constitue la base juridique et financière pour l'ajustement des attributions de compensation, qui devront être approuvées par délibérations concordantes des communes membres dans le délai légal de trois mois.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer dans les termes suivants :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5211-1,

Vu Code Général des Impôts, et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu le rapport portant sur le transfert de charges lié au transfert de la compétence « Réseau de chaleur urbain » adopté par la CLECT le 9 décembre 2025,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 9 décembre 2025 relatif au transfert de la compétence « Réseau de chaleur urbain ».

Vote : Pour : 10

Contre : 0

Abst : 0

II. COMPTE RENDU DES DIVERSES COMMISSIONS

1. Communication - Mr BOUCARD Philippe

- Gazette du Mesnil : La diffusion de la quatrième gazette de Mesnil a été faite mi-février par boitage et est consultable toujours sur le site internet. La prochaine gazette n°5 est prévue en mai-juin pour en sortir trois par an.

Fabrice BOSSUYT : certains regrettent le bulletin, même sous une forme différente. Il est peut-être bon d'en discuter pour le prochain mandat.

- Formation "prendre en main son smartphone / sa tablette / internet" : suite aux formations de juin dernier, de nouvelles sessions de formation sur l'utilisation de smartphone, tablette et internet sont prévues en fin d'année : nous vous tiendrons informé ultérieurement, les dates sont réservées, il faudra les valider prochainement. C'est une formation organisée par le service des conseillers numériques de l'EPN.

Fabrice : contact pour formation afin de se méfier des arnaques sur internet. J'ai suivi une formation dans le cadre de mon travail et c'était très intéressant. Ce serait bien que nos agents soient formés et peut-être les mesnilois.

Philippe : on peut se renseigner auprès des conseillers numériques d'epn

Maire : j'ai déjà demandé des devis, il faut se rapprocher d'epn et l'ouvrir aux mesnilois.

Fabrice : remerciement à toute l'équipe, mes adjoints pour la qualité de leur travail durant ce mandat. On a appris à travailler ensemble. Merci au personnel, mandat particulier avec une réorganisation.

Fin de la séance à 20h20.

Fabrice BOSSUYT,
Maire

Patrice VERGER,
Secrétaire de séance